

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/02/2026 - 7338 - 2021 B 11172 - 904 515 731 - A.T.S TRANSPORT
EXPRESS

Désignation de l'entreprise <u>A.T.S TRANSPORT EXPRESS</u>										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise <u>36 BIS RUE REVEREND PERE CHRISTIAN GILBERT 92600 ASNIERES-SUR-SEINE</u>																	
SIRET		9 0 4 5 1 5 7 3 1 0 0 0 1 9								7338.							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 5											
										Exercice N clos le							
										3 1 1 2 2 0 2 3							
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012											
		Autres *		014		016											
	Immobilisations corporelles *		028		030												
	Immobilisations financières * (1)		040		042												
	Total I (5)		044		048												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070											
		Autres * (3)		072		074		47		47							
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084		086		719		719								
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096		098		766		766								
Total général (I + II)										110		766		112		766	
PASSIF												Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				1 000								
	Écarts de réévaluation				124												
	Réserve légale				126												
	Réserves réglementées *				130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131				)		132								
	Report à nouveau				134				(126)								
	Résultat de l'exercice				136				(108)								
	Subventions d'investissement				137												
	Provisions réglementées				140												
	Total I				142				766								
Provisions pour risques et charges										Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169				)		172								
	Comptes courants d'associés				173												
	Autres dettes				175												
	Produits constatés d'avance				174												
	Total III				176												
Total général (I + II + III)										180		766					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)		Dont dettes à plus d'un an		195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

corps af = l'omni
H K

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

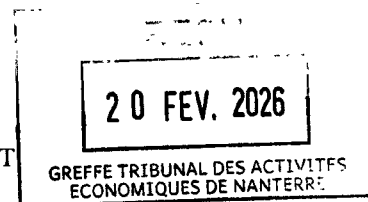
DGFIP N° 2033-BSD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.T.S TRANSPORT EXPRESS		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le 13/11/2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209		214	
		Services *		215		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			217		222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * (dont crédit bail – mobilier – immobilier)					242 108	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					255	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		262	
				260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264 108
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270 (108)	
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)			294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310 (108)	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 108	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44 quinquies D)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		991				
	ZFANG 44 quaterdecies		345	Investissements et souscriptions outre mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art 44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		655	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
Droit divers	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)		990	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * 126 dont imputés sur le résultat.						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372 108

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

certif cal : *tergu* *int* *HK*

A.T.S TRANSPORT EXPRESS
S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 36 BIS RUE REVEREND PERE CHRISTIAN GILBERT
92600 ASNIERES-SUR-SEINE
R.C.S NANTERRE : 904515731



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024

Le 30/06/2024,
à 09:30,

Monsieur KAMEL HASSIS, associé unique de la société **A.T.S TRANSPORT EXPRESS**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

, préside la séance en qualité de

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

H K

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **une perte de -108,00** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir **une perte de -108,00** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-126,20** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-234,20** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **-234,20** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-108,00** Euros. Il passera ainsi de **-126,20** Euros, à la somme de **-234,20** Euros après affectation.
- Le solde en pour un montant de **0,00** Euros.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président



A.T.S TRANSPORT EXPRESS

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 36 BIS RUE REVEREND PERE CHRISTIAN GILBERT

92600 ASNIERES-SUR-SEINE

R.C.S NANTERRE : 904515731

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

KAMEL HASSIS, associé unique et gérant de la société A.T.S TRANSPORT EXPRESS, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **0** Euros contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **108,00** Euros pour l'exercice, contre **126,20** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **108,00** Euros au 31/12/2023 contre **126,20** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **0** Euros au 31/12/2023 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **0** Euros au 31/12/2023 contre **0** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **0** Euros au 31/12/2023 et **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **0** Euros au 31/12/2023 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **0** Euros au 31/12/2023, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-108,00** Euros contre une perte de **-126,20** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

H/K

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **0** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **0** Euros, soit un montant net de **0** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **0** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **765,80** Euros, contre **873,80** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **765,80** Euros, contre **873,80** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **0** Euros contre **0** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **0** Euros au 31/12/2023, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-108,00** Euros, contre **-126,20** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2023** fait ressortir **une perte** de **-108,00** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-126,20** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-234,20** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-108,00** Euros. Il passera ainsi de **-126,20** Euros, à la somme de **-234,20** Euros après affectation.
- Le solde en pour un montant de **0,00** Euros.
-

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

S'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à ASNIERES-SUR-SEINE

Le

Le Président

